

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le quinze du mois de juillet, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

**Présents :** MM. BERNARD, MATHERON, MICHEL, LIOTARD, BEAUME, MILLET, GAILLARD, DOPFFER, MATHIEU, ROUSSEL, JACQUEMOUD, PAVIER.

**Absent(s) / excusé(s) :** MM. PEYRICHOU, COLLANGE, PIERSON.

**Pouvoir(s) :** MM. PEYRICHOU à LIOTARD, COLLANGE à BERNARD, PIERSON à MICHEL.

**Secrétaire :** MM. MILLET Catherine

**Début de la séance : 20h00**

## Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2020 et 10 juillet 2020**  
Approuvés sans réserve.

### N° 2020\_36 Budget Primitif 2020 du budget annexe Chaufferies

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2020 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 224 505,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	76 043,00 €
Section d'investissement	148 462,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Chaufferies, exercice 2020, à la somme de 224 505,00 €.

### N° 2020\_37 Budget Primitif 2020 du budget annexe service Bois

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2020 du budget annexe service Bois, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 614 563,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	527 532,00 €
Section d'investissement	87 031,00 €

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (COLLANGE, PAVIER), décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service Bois, exercice 2020, à la somme de 614 563,00 €.

### N° 2020\_38 Budget Primitif 2020 du budget annexe service des Eaux

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2020 du budget annexe service des Eaux, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 497 681,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	171 383,00 €
Section d'investissement	326 298,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service des Eaux, exercice 2020, à la somme de 497 681,00 €.

### N° 2020\_39 Taxes directes locales – taux d'imposition 2020

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter ces taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :
  - Taxe foncière bâti ↻ 14,05%
  - Taxe foncière non bâti ↻ 58,39%
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### N° 2020\_40 Subvention au budget annexe service des Eaux 2020

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement fait l'objet d'un apport financier depuis le budget Communal.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 10 000,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 65737.

### N° 2020\_41 Subvention de fonctionnement 2020 aux associations et autres personnes de droit privé & autres entités

Monsieur le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après (article 6574) :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
ACHB (bibliothèque)	1 000,00	La Clé de Sol'Eil	500,00
Club Lussois du 3 <sup>ème</sup> âge	500,00	Les Secouristes en Herbe	3 000,00
Judo Club Veynois	800,00	Amicale Sapeurs Pompiers Lus	1 500,00
USV Football	200,00	ANPCVMVFA	100,00
Les Amis de la Jarjatte	4 500,00		
Les Amis de l'école de Lus	2 500,00		
Ski Club Veynois	600,00		
Foyer ski de fond Lus	1 500,00		
YOGANANDA	500,00		
MJC Veynes	300,00		
ADMR Le Pinier	600,00		
CAF Buëch / Dévoluy	2 000,00		

- ✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux autres entités comme ci-après :  
Collège de Veynes (article 65737) ➔ 100,00 €

#### N° 2020\_42 Tarifs 2020 – mise à jour

- Vu la délibération 2020\_19 du Conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute du 10 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les différents tarifs en vigueur à ce jour n'ont pas vocation à être modifiés.

Le conseil municipal, acte :

- la reconduction sans modification des tarifs 2019 pour 2020.

#### N° 2020\_43 Budget Primitif 2020 du budget Commune

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2020 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 008 616,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	1 252 180,00 €
Section d'Investissement	756 436,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget Commune, exercice 2020, à la somme de 2 008 616,00 €.

#### N° 2020\_44 Comité National d'Action Sociale (CNAS) – désignation du délégué élu

Vu la délibération 2016-41 du Conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute du 17 mai 2016 relative à l'adhésion de la collectivité auprès du CNAS.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un courrier du CNAS invitant la collectivité à désigner un élu en qualité de délégué de la commune auprès de cette instance. Il précise que le délégué des agents sera désigné par les intéressés par simple consultation auprès de ceux-ci.

Considérant l'adhésion de la commune de Lus-la-Croix-Haute auprès du CNAS au titre de l'action sociale auprès des agents communaux ;

Considérant la nécessité de désigner un délégué élu auprès du CNAS suite au changement de municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- désigne en qualité de délégué élu auprès du CNAS : M. GAILLARD Yves.

#### N° 2020\_45 Cabane et piste d'accès du Fleyrard – demande de subvention pour travaux

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de rénovation de la cabane pastorale du Fleyrard sans modification extérieure d'une part puis l'amélioration de la piste qui mène à l'alpage du Fleyrard d'autre part. Le plan de financement pourrait être le suivant :

<i>Emplois HT</i>		<i>Ressources HT</i>	
rénovation cabane	5 051,20	Département de la Drôme (17,5%)	4 452,00
amélioration de la piste	18 500,00	Région ARA (17,5%)	4 452,00
assistance à membre	1 890,00	FEADER (35%)	8 904,00
		autofinancement communal (30%)	7 632,20
<b>Total</b>	<b>25 441,20</b>	<b>Total</b>	<b>25 441,20</b>

Considérant la possibilité de solliciter des financeurs au titre d'une participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider le projet de rénovation de la cabane du Fleyrard et l'amélioration de la piste qui mène à l'alpage du Fleyrard,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter respectivement auprès du Département de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe, une subvention la plus élevée possible,
- de désigner l'Association Départementale d'Économie Montagnarde en qualité de prestataire au titre de l'assistance à membre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Divers

- **Installation d'un relais de radiotéléphonie passif au lieu-dit « Les Collets » :**  
Présentation par Monsieur le Maire du dossier technique et de la convention correspondante pour suite à donner.
- **Snack « Le Blanchon » :**  
Relecture de la convention d'occupation temporaire du domaine public et notamment son article 6 (conditions d'occupation).
- **Jeu d'enfants – jardin des Lucioles**  
Questionnement sur la nécessité de son remplacement.

**Fin de la séance : 22h30**

